

## Notice d'information - Projet de prévention des RPS

### Objet du projet :

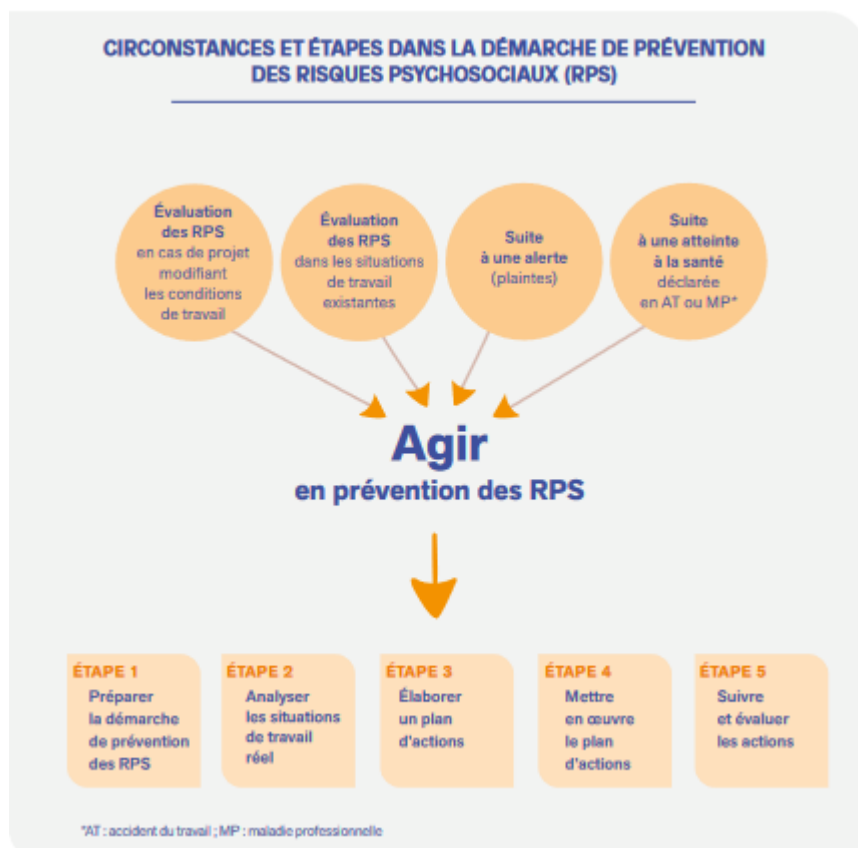
Développer un projet de prévention des RPS au sein de votre établissement, selon la méthodologie **INRS ED 6349**.

### Contenu du projet :

Le projet portera sur l'analyse des situations de travail réel, associant salariés et représentants du personnel, engageant la direction à mettre en œuvre un plan d'actions et assurant la protection de la parole des salariés.

Présentation des circonstances et étapes INRS ED 6349 (ci-dessous).

Un réseau d'intervenants en prévention des RPS, référencés par les CARSAT, peuvent vous accompagner.



**Le projet comportera plusieurs étapes** : la préparation, l'analyse/évaluation des situations de travail réel, la mise en œuvre d'actions de prévention primaires, secondaires et si besoin tertiaires. Le suivi de la mise en œuvre de ces actions permettra la mesure de l'efficacité des actions et le développement de dispositifs pérennes au sein de la structure.

**Les actions de prévention** viseront en priorité l'amélioration de l'organisation du travail, des conditions de travail et des relations de travail (prévention primaire) en fonction des facteurs de risques identifiés (facteurs dits « Gollac »).

**La prévention primaire** est centrée sur le travail réellement effectué et son organisation et consiste à combattre le risque à la source. Elle se traduit par une évaluation des risques, un diagnostic approfondi et un plan d'action. Cette approche permet une prévention durable et approfondie.

**La prévention secondaire** a pour but de renforcer les compétences des salariés pour faire face aux situations de travail exposantes (exemples : Formation fin de vie, gestion des agressions...). Elle ne réduit pas les facteurs d'exposition.

La prise en charge des salariés en souffrance (**prévention tertiaire**) consiste à éviter que leur état de santé ne se détériore davantage. Indispensable en cas de situation grave (suicide, cas de harcèlement avéré,...), ce type de réponse doit être associé à des actions de prévention primaire (analyse) et doit être préparé en amont avec le service de santé au travail



## Méthodes et outils pour structurer votre projet

---

### Les circonstances et étapes de votre projet de prévention :

Pour mettre en place votre démarche de prévention des RPS : RPS, Comment agir ?

<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206349>

### Les aides à la démarche et méthode :

L'outil numérique FAIRE LE POINT pour le secteur sanitaire et

social : <https://www.inrs.fr/publications/outils/faire-le-point-rps-sanitaire-social.html>

OU

<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206403> Evaluer les facteurs de risques psychosociaux : l'outil RPS-DU



**Pour faire appel à des intervenants spécialisés en prévention des RPS** et identifiés par les Carsat par un référencement/convention :

<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206479>



Liste Midi-Pyrénées :

<https://www.carsat-mp.fr/files/live/sites/carsat-mp/files/PDF/Entreprises/RPS/Objectifs-et-conditions-conventionnement-RPS.pdf>

<https://www.carsat-mp.fr/files/live/sites/carsat-mp/files/PDF/Entreprises/RPS/ConsultantRPS-conventionCarsatMP.pdf>

Liste Languedoc Roussillon :

<https://www.carsat-lr.fr/files/live/sites/carsat-lr/files/pdf/entreprises/rps-intervenants-liste1.pdf>